



# Menaces sur les Emplois et les Salaires

Le Président Directeur Général F. Enaud a fait une intervention au CCE le 10 octobre 2013 pour annoncer que la situation financière de Steria France était mauvaise.

La Direction veut nous faire croire que les difficultés économiques de Steria sont dues en partie au nombre de salariés en inter-contrat et à l'application des accords d'entreprise 35H, Travail Posté et Astreintes (seuls acquis sociaux à Steria).

Pour la CFDT, ce n'est pas aux salariés de payer les pots cassés des erreurs de stratégies financières et commerciales prises par la Direction qui ont engendré des coûts plus importants que prévus et mal anticipés. La CFDT dénonce le **dumping social** provoqué par la **délocalisation** de certains contrats conjuguée au recours important à la sous-traitance (plus de 300 sous-traitants). Ceci a pour conséquence l'accroissement de salariés en situation d'inter-contrat. Ce recours inconsidéré à la sous-traitance à Steria depuis plusieurs années n'a fait qu'accroître le nombre des inter-contrats. La CFDT dénonce l'**absence de plan de formation** durable qui favoriserait la progression professionnelle des salariés et leur employabilité. La Direction décide de **remettre en cause** les accords d'entreprise pour réduire les quelques droits obtenus par le biais de négociations avec les Organisations Syndicales, et s'en prend aux salariés en inter-contrat, leur mettant la pression. La CFDT demande que le CCE (Comité Central d'Entreprise) par le biais d'un **droit d'alerte**, vote une expertise indépendante sur la situation financière réelle de STERIA. La Direction lance un ultimatum aux Organisations Syndicales à fin janvier pour qu'elles acceptent de négocier afin que l'entreprise réalise une économie de 20M€ par année pleine.

**Mais à quel prix, (postes supprimés, licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, licenciements... )!!!**

Mr VALLET oublie de préciser dans sa communication que les négociations ont débuté le 07 novembre. La CFDT espère qu'aucun syndicat n'acceptera de négocier au détriment des salariés. La Direction ne veut pas que les OS et les membres du CCE communiquent les détails de ce projet néfaste. La CFDT ne peut pas laisser les salariés dans l'incertitude, alors que leur avenir est en jeu. La CFDT vous tiendra informés de l'évolution.

**La CFDT n'acceptera pas que cela se fasse sur le dos des salariés alors qu'ils ne sont pas responsables de cette situation.**

## Plan social déguisé: La CFDT n'est pas dupe Tout cela pour augmenter les dividendes des gros actionnaires !!!

### RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : SOUFFRANCES AU TRAVAIL

La situation des salariés chez STERIA au vu des Risques Psycho-Sociaux (RPS) n'a fait que s'aggraver ces derniers temps. Des événements très graves ont eu lieu, sans que les CHSCT ne puissent mener leurs enquêtes afin de déterminer les causes réelles. La Direction se cachant derrière la "confidentialité" refuse de fournir aux CHSCT les éléments pour mener à bien ces enquêtes. Comme l'a rappelé l'Inspection du Travail du 92, la Direction ne peut pas prétexter « la confidentialité » comme refus. Elle doit fournir aux CHSCT tous les éléments nécessaires à la réalisation de leurs missions. La Direction est sommée par une mise en demeure depuis le mois de juillet de fournir les éléments concrets pour prévenir et réduire les RPS de manière durable. La CFDT dénonce depuis des années les causes réelles, sources de RPS, **principalement liées à l'organisation du travail** : souffrance au travail, reconnaissance, surcharge de travail qui se traduit par le burn-out, absence de dialogue avec la hiérarchie, absence de revalorisation des salaires, périodes en inter-contrat difficilement vécues. La Direction refusant de revoir son organisation du travail, propose de mettre en place comme seule solution palliative : une écoute psychologique !! Cette solution est loin de suffire à enrayer l'accroissement de la souffrance et l'altération de l'état de santé des salariés. La Direction ne se soucie que de sa communication externe pour être bien notée par les agences de notation sociales.



**Il est temps que cela change !**

# Salariés en inter-contrat en ligne de mire !!!

\* Depuis quelques mois les représentants du Personnel Cfdt constatent un nombre croissant de salariés ayant reçu une convocation à un entretien préalable de licenciement. Ceci est d'autant plus flagrant pour les salariés en situation d'inter-contrat.

## Cette situation touche toutes les catégories de salariés.

Au lieu d'avoir une politique salariale juste pour que tous les salariés aient un salaire décent et maîtriser la masse salariale des hauts revenus, la Direction s'en prend aux bas salaires pour réaliser des économies structurelles. Si la situation économique du secteur IM est difficile, la responsabilité en incombe aux décisions désastreuses et à la mauvaise gestion financière de Mme Karine Brunet ancienne directrice d'IM sans que sa hiérarchie s'en inquiète. **SURPRENANT NON !!!**



Des salariés de tous les secteurs en inter-contrat se voient proposer des missions dé-qualifiantes ou en inadéquation avec leur profil et compétences. Lorsque des salariés ont le malheur de refuser ce type de mission, ils se voient très rapidement sanctionnés par un licenciement.

La Direction oublie bien sûr de prouver aux salariés, comme le prévoit l'article 8 de la Convention Collective Syntec, que le poste "sous-qualifié" était le seul disponible et qu'il ne pouvait pas être attribué à un autre salarié moins qualifié. Si ce n'est pas le piège du refus de mission, un autre piège attend les salariés, celui de la déqualification lente et passive. Les salariés qui acceptent une mission inférieure, pour rendre "service au département"...

### Elections des CHSCT

Après des mois de situations chaotiques provoquées par l'absence d'élections en temps et en heure, dont rappelons le, la Direction était la seule responsable, les élections des 3 CHSCT, de Meudon la Foret, Issy les Moulineaux et Vélizy/Orléans ont eu lieu le 03 octobre. Pendant ces mois de carence de CHSCT, les missions ont été assurées par les Délégués du Personnel faisant office de CHSCT. Les nouveaux membres Cfdt des CHSCT vont continuer leurs missions pour améliorer les conditions de travail de tous les salariés, aussi bien sur les sites Steria qu'en mission, dans le cadre des visites et des plans de prévention des risques.

La mission qui devait durer 3 mois dure 9 mois ou plus. Puis, le salarié doit mettre son CV à jour. Premier effet, cette mission ruine son CV. Pire, l'employeur pense que maintenant il a droit de vous chercher des missions identiques (sans qu'elles soient considérées comme dévalorisantes et que vous ne pourriez plus refuser). Deuxième effet, cette mission ruine votre carrière, vous êtes condamné à ne plus évoluer, plus de promotion, plus d'augmentation.

C'est ainsi que des concepteurs sont redevenus développeurs, des ingénieurs de production sont devenus des analystes d'exploitation, des consultants sont devenus des rédacteurs de spécifications, des chefs de projets sont redevenus des développeurs, etc...

C'est le nivellement des compétences par le bas, sans aucune perspective d'évolution professionnelle pour les salariés.



La **CFDT** dénoncera toujours cette **pratique déloyale** qui aboutit à une **dégradation des conditions de travail** et à la **souffrance des salariés**.